



ECPAT demande une juste réparation des préjudices subis par les victimes de traite dans le procès Wiseborn et al.

L'association ECPAT France, représentée par le cabinet Vigo, se constituera partie civile dans le **procès** qui s'ouvrira vendredi 26 juin devant la Cour d'assises de Paris, qui aura à juger cinq personnes pour faits de **traite des êtres humains et de proxénétisme aggravé**. Cette affaire est d'une extrême importance.

*« Si l'on met souvent en lumière le rôle des « Madams », personnages de premier rang dans l'organisation des réseaux nigériens, cette affaire rappelle que les hommes en sont souvent la clé de voute »* souligne la juriste de l'association.

En de véritables hommes d'affaires, certains, à l'instar de ceux qui comparaîtront demain, vont jusqu'à organiser des interruptions de grossesse forcées dans des conditions effroyables. Les victimes exploitées sont par ailleurs toujours plus jeunes ; l'une d'entre elles a été recrutée alors qu'elle n'avait que 11 ans.

Elles seront une dizaine à demander que **justice** soit rendue, mais des milliers d'autres sont les victimes invisibles d'un phénomène en pleine expansion, tandis que d'autres, enfin, décéderont au cours de la traversée devant les conduire vers un autre enfer, loin de l'Eldorado qui leur était promis.

C'est pourquoi ECPAT souhaite une juste réparation pour donner la possibilité à ces mineures et jeunes filles de **se reconstruire**, en plus d'une condamnation qui reflète la **gravité** des crimes commis à leur encontre.